



## Mariage de sans papier avec une française (RMI et sans logement)

Par **fatmy**, le **21/02/2010** à **19:50**

Bonjour,

Je suis un sans papier d'origine marocaine, je suis rentré sans visa, je suis avec une française, elle est tombée enceinte (maintenant 8e mois de grossesse).

qui y pas de logement elle vit dans une association (agena)

elle touche le RMI

est ce que je peux avoir mes papier

est ce que j'ai des obstacles

j'ai besoin d'une réponse

merci d'avance.

Par **wanisoso**, le **25/02/2010** à **21:15**

je te repond car moi je suis francaise et mon mari ete sans papier marocain

il ete venu en france sans visa

il a ete obliger de partir o maroc chercher son visa, il n y a aucun autre issu, moi je suis au rmi

sache que ta femme est francaise et o consulat on ne lui demandera ni revenu, ni logement,

mon mari es rester au maroc 6 mois puis il a eu son visa en janvier 2010

sache que la tu perd du temp vaut mieu partir o maroc chercher ton visa parce que tu n aura

jamais t es papier si tu reste en france

sache qu il y a une loi pour les conjoint de francais, le consulat DOIT te donner ton visa apres 6 mois MAXIMUM a compter le jour de ta demande de visa, biensur si tu na pas de casier judiciaire et si tu n es pa une menace pour l ordre public, sa peu prendree 1, 2, 3 ou 6 mois  
Mon mari a attendu 6 mois paskil avai deja ete marié en france et donc il y avais une enquete sur lui  
BON courage

Par **fatmy**, le **26/02/2010** à **00:20**

merci pour ta reponse  
mais il faut que tu sache que j'ai demandé la capacité du maraige au maroc au conculat de france a rabat j'ai attendu 1 mois  
ils ont réfuser mon demande  
par ce que j'ai de la famille en france  
et j'ai un passport  
et ma femme n'a pas un logment  
et elle jamais travailler  
c'est pour ça que j'ai décvidé de aller en france sans papier pour rejoindre ma femme que j'aime a la folie  
c'est injuste ce que m'arrive est ce que par ce que ma femme et pauvre  
svpo j'ai besoin d'un reponse

Par **wanisoso**, le **26/02/2010** à **14:55**

ben tu te mari a la mairie et tu va chercher ton visa o maroc

Par **chris\_Idv**, le **26/02/2010** à **23:45**

Bonjour,

Je récapitule pour m'assurer d'avoir tout saisi:

- o entrée sans papier sur le territoire français
- o jamais aucun titre de séjour valide
- o une compagne enceinte, sans logement, et bénéficiaire du RMI (en fait du RSA car le RMI n'existe plus)

et votre question consiste à savoir si vous pouvez rencontrer des difficultés pour l'obtention d'un titre de séjour ?

Puisque l'amour est, d'après vos propos, le moteur de votre démarche rien ne vous empêche

de faire venir celle que vous aimez "à la folie" au Maroc afin de l'épouser pour vivre en famille.

Salutations,

Par **Cleyo**, le **27/02/2010** à **20:59**

Oui, mais ce n'est pas la question, et accoucher au Maroc n'est peut-être pas le choix de Madame, et on peut la comprendre...

Etant futur père d'un enfant français, lorsqu'il sera né, SI VOUS HABITEZ AVEC L'ENFANT, OU si vous justifiez vous occuper de lui (visites, pension alimentaire versée à la mère), vous pourrez bénéficier d'un titre de séjour.

Mais avant la naissance, rien.

Il faut que votre compagne trouve un logement rapidement car la situation va être compliquée si vous ne demeurez pas avec l'enfant.

Etre père d'un enfant français ne suffit pas, il faut prouver que l'on contribue à son entretien et à son éducation. Lorsque l'on vit avec l'enfant, ce n'est pas difficile à prouver, même si l'on ne travaille pas.

Mais lorsque l'on ne vit pas avec l'enfant, il faut apporter des preuves solides, pas seulement un ticket de caisse d'achat d'un litre de lait de temps en temps.

Donc l'urgence est de trouver un logement pour vous et Madame, avant qu'elle n'accouche.

Une fois l'enfant né, vous le reconnaissez à l'état civil, puis vous allez à la préfecture demander un titre de séjour, en justifiant de votre vie commune OU de ce que vous vous occupez de l'enfant.

Cleyo

Par **utopie74**, le **28/02/2010** à **08:06**

c'est plutôt une facilité pour certains de rentrer en France facilement, mais heureusement que tout change, le problème dans tout cela, c'est quand il y a un enfant, ce sera toujours eux qui trinqueront, et non pas à cause du système mais bien des parents qui n'ont rien dans la tête...faire des enfants pour rentrer à tout prix dans un pays...c'est débile et une condamnation devrait leur être infligée

Par **Cleyo**, le **28/02/2010** à **13:15**

Utopie74, il me semble que ce forum n'a pas vocation à recevoir vos opinions ou états d'âme,

et se transformer ainsi en café du commerce, mais à répondre juridiquement à des situations données.... si les situations vous défrisent, il existe plein d'autres forums non dédiés au droit des étrangers, que je sache.

Cleyo

Par **virginiem6**, le **08/03/2010** à **17:46**

Bonjour,

Je travaille actuellement sur une série de documentaires pour la chaîne M6. L'idée de ces reportages est de suivre un chemin de vie au travers d'une passion, d'une particularité ou d'une différence. Nous recherchons, pour cela, des personnes qui se marient prochainement et qui seraient dans une situation identique à la vôtre. A savoir un mariage mixte et non sans complication. L'idée serait de faire un avant/après. J'aimerais si cela est possible, discuter avec vous de ce reportage. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations, je me ferai un plaisir de vous répondre.

Bien cordialement,

Virginie M6  
virginiem6@yahoo.fr  
01 53 17 99 31

Par **janna**, le **24/05/2010** à **02:21**

JE TENAIS A TE dire mon cher ami est-ce ke tu est marié ?CONCERNANT LE RMI C PAS UN PROBLEME MAIS LE LOGEMENT çA RISQUE de poser un probleme,bon courage

Par **gege56**, le **08/06/2013** à **00:15**

Bonjour

je voudrais savoir la durée de l'obtention du visa long séjour , je vous explique je me suis mariée sans problème avec mon mari en France qui est sans papier rentrer sans visa marocain on nous a dit qu'il fallait qu'il rentre au Maroc pour faire une demande de visa long séjour au consulat

alors mes questions sont combien de temps ? comment faire pour repartir au Maroc sans avoir de problème a la frontière?

merci d'avance